

Direction Générale des Domaines

Département de la Seine

Direction de Paris



Inventaire

Des biens dépendant de la fabrique paroissiale de l'Immaculée Conception, dans exécution de l'article 3 de la loi du 9 Décembre 1905.

L'an 1906, le vingt quatre février, à six heures du matin,
en présence de M. M. de la Perche, curé de l'église de l'Immaculée Conception,
et Lafaye, Président du Bureau des Marguilliers, demeurant à Paris, avenue du
Bel-air n° 6,

Nous soussigné Legendre, Sous-Inspecteur des Domaines à Paris, demeurant
Rue Vulpian n° 14, étant commis et accrédité, spécialement délégué par
le Directeur des Domaines à Paris, rue de la Banque n° 13,

Avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de
toute nature détenus par la fabrique paroissiale de l'Immaculée Conception.

Préalablement, nous faisons observer que nous nous sommes présentés hier, vingt
trois février, à l'église de l'Immaculée Conception, accompagné de M. Marie, Commissaire
de Police du quartier de Bel-air, à l'effet de procéder aux opérations de l'inventaire,
mais que, après lecture d'une protestation faite par M. le curé qui nous a
permis tout le porche de l'église, la foule qui s'y trouvait s'opposa à notre entrée dans
l'église et prit une attitude si nettement hostile que nous fûmes obligés de nous retirer.
De ce fait, nous avons dressé un procès-verbal que nous avons transmis à notre
Directeur à Paris, rue de la Banque 13, pour être remis à qui de droit.

Aujourd'hui, nous nous présentons, accompagné de M. Marie, Commissaire
de Police, pour effectuer l'inventaire dont les opérations avaient été interrompues hier à
une date indéterminée.

à précéder

à l'arrivée du J^{ur}. Inspecteur tenuigné dans la paroisse,
une personne présente fait remarquer que Monsieur le
curé et M. Lafay sont absents et demande au J^{ur} -
Inspecteur de vouloir bien retarder l'ouverture de
l'insinuation jusqu'à ce que ces Messieurs, présents,
soient arrivés.

Quelques instants après, Monsieur le curé et Monsieur
Lafay font leur entrée dans la paroisse, et Monsieur le
curé nous rappelle que, hier étant trois frères, il
nous a lu une protestation contre les opérations d'insinuation
et nous remet cette protestation; à ce moment,
M. Lafay déclare joindre sa protestation à celle de
Monsieur le curé.

Cette protestation est ainsi libellée :

« Notre saint Père le Pape Pie X a parlé. Il a
condamné la loi de séparation. Sa parole a retenti
dans toutes les consciences catholiques. Non licet!...
Non il n'est pas permis d'accepter une loi attentatoire
aux droits de Dieu, aux droits de l'Eglise. Nous
obéissons donc au Pape, comme de fidèles enfants de la
Sainte Eglise; nous en prenons l'engagement solennel,
au nom de tous les catholiques sincères de cette paroisse
de l'Assommoir-Consolation.

« Il maintenant mon devoir de curé, gardien des
biens de ma paroisse, m'oblige à protester spécialement
contre l'insinuation prévue par la loi de séparation.
Je déclare ne vouloir donner aucun concours pour sa
consolation, et je refuse de le signer.

« Je déclare qu'aucun de nos biens paroissiaux ne
proviennent de l'Etat, ni du Département, ni de la Ville
de Paris. Cette Eglise a été bâtie en 1875, sans aucune
participation administrative, grâce à la générosité d'une
unique bienfaitrice, dont le nom est connu et béni
de tous ici, et qui a seule permis aujourd'hui joindre
ses protestations à celles des Membres du Conseil de

N^{os}
D'ORDRE

DESCRIPTION DES BIENS

ESTIMATION

• Fabrique, et ses prieres à celles des pieux fideles qui
" ont eu à invoquer la Vierge Sainte Marie dans ce chef
" d'antiquaire consacré à son Summae. Conception.
• Tous les objets de culte, tout le mobilier et toute la
" décoration de cette église tout ses aux offrandes recueillies
" par l'initiative de mon eminent prédécesseur, M. le
" Armoise Olmer, fondateur de la paroisse. Je fais
" les réserves les plus formelles au sujet des inscriptions,
" attributions et évaluations qui seront portées à l'inventaire.
" De même, je fais expressément réserve des droits des
" tiers, soit individuels, soit collectifs, sur les biens qui
" leur appartiennent en propre et qui seront indiqués
" compris dans l'inventaire. Enfin, je demande que
" la présente protestation soit insérée dans le procès verbal.
" Fait et signé à Paris le 23 février 1906
" (signé): E. De la Roche
" curé de l'I.C.

Nous Donnons acte à Monsieur le Curé de cette protestation
en faisant toutes réserves de droit.

Nous Demandons à Monsieur le Curé et à M. Fay,
Président du Bureau, de vouloir bien nous indiquer
l'endroit où se trouve l'armoise à trois clefs précitée
par le décret du 30 Décembre 1899; nous sommes conduits
dans une petite pièce contigue à la sacristie, qui nous
est indiquée comme étant le cabinet de Monsieur le
Curé, où nous trouvons une armoire portant trois serrures.
Nous Demandons à Monsieur le Curé d'ouvrir cette
armoire, mais il nous déclare ne pas vouloir l'ouvrir
volontairement.

Nous prions Monsieur Marie, Commissaire de Police
présent, de vouloir bien requérir un serrurier à
l'effet de procéder à l'ouverture de cette armoire -
sur réquisition de Monsieur le Commissaire, une
serrurier se présente, et, après avoir soigneusement
tenté d'ouvrir les serrures au moyen de clefs, et

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
	<p>bien la porte.</p> <p>Nous trouvons dans l'annuaire : Deux titres de rente 3%, ainsi que Des expéditions d'actes notariés, lesquels seront analysés et énoncés plus loin.</p> <p>Et, de suite, nous procédons à la Description et à l'estimation de tous les objets.</p> <p style="text-align: center;">§ 1^{er} Biens mobiliers</p> <p><u>article I. Vases sacrés.</u></p>	
1	1 calice argent doré repoussé, avec patène	60
2	1 calice argent coupé doré, avec patène	100
3	1 ciboire argent doré repoussé	100
4	1 grand ostensorio avec custode, argent doré et émaillé pied ^{meure}	60
5	1 petit ostensorio, argent doré, repoussé, avec custode.	50
6	1 ciboire argent doré, filigrané et émaillé	100
7	2 canolettes argent pour hosties	10
8	1 custode argent pour viatique	3
9	2 ampoules pour saintes huiles	2
10	1 garniture pour baptêmes, comprenant un plateau cuivre doré, 2 ampoules argent doré, 1 coquille argent doré	5
11	3 barettes étain pour les saintes huiles.	1
	<u>article II. Ornaments</u>	
12	1 ornement complet, drap d'or n°1, avec broderies or, chambre et 1 Pâques.	80
13	1 ornement complet, drap d'or n°2, chambre et deux Pâques.	60
14	1 ornement complet blanc, soie et galons, chambre et deux Pâques.	60
15	1 ornement complet rouge, soie, chambre et deux Pâques.	60
16	1 ornement complet, noir n°1, laine avec garnitures, drap argent, chambre et deux Pâques.	80
17	1 ornement complet, noir n°2, laine et soie, chambre et deux Pâques.	40
18	2 chandelles drap d'or	50
19	5 chandelles blanches tout une avec bandes en topinambour.	50

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
20	1 chambre rouge.	40
21	3 chambres violettes.	30
22	3 chambres vertes.	30
23	4 chambres noires (1 en mauvais état).	20
24	4 chapes drap d'os.	40
25	2 chapes blanches.	20
26	1 chape violette.	10
27	1 chape rouge.	10
28	1 chape noire avec bordure drap argenté.	10
29	2 chapes noires, laine et soie.	20
30	3 étoles drap d'os.	15
31	1 étole noire (1 en velours, 1 avec broserie)	7
32	2 étoles blanches et violettes.	3
33	4 étoles blanches.	6
34	1 étole blanche et violette pour administrateur.	1
35	1 étole rouge.	1
36	5 écharpes en soie blanche.	10
37	1 ombrellino.	5
38	1 Fan en drap d'os.	30
39	2 parillous en soie blanche, dont un avec broserie os.	3
40	1 voile pour le St Sacrement, en tapisserie, avec montant en bois doré.	5
41	2 Toiles blanches pour le fond de l'exposition.	5
42	2 coupoles blanches.	4
43	1 coupole rouge.	1
44	1 coupole violet.	1
45	1 coupole en tulle avec broseries dorées.	1
<u>Article III</u> Bronzes et orfèvreries pour les cérémonies du culte.		
46	2 nassettes à encens, une dorée et une argentée.	3
47	5 encensoirs, 2 dorés et 3 argentés.	10
48	3 bénitiers, 1 doré et 2 argentés.	6
49	3 goupillous, 1 doré et 2 argentés.	1 50
50	1 carillon cuivre.	1
51	2 clochettes cuivre.	1

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
52	2 croix argentées pour couvois, une avec manche en bois	6
53	1 croix de procession, cuivre doré, avec manche en bois	4
54	1 croix de procession, argentée, avec manche en bois	4
55	1 aiguière et plateau en cuivre doré	10
56	1 garniture canon d'autel avec cordes cuivre doré	1
57	1 plateau avec burettes en argent doré repoussé	10
58	2 plateaux argentés	2
59	2 instruments à pain, un argenté, et un doré	2
60	4 porte bouquets, vase en bronze verni	8
article IV. Mobilier pour les cérémonies du culte		
61	1 boîte pour administratif des sacrements	3
62	2 tabourets simul. 2 en métal et 1 en bois	3
63	4 garnitures de canon d'autel	2
64	2 porte - miroirs, 1 en arajon et 1 en chêne	3
65	3 boucles pour quêtes	50
66	2 sacs en velours pour quêtes	
67	1 boucle en bois blanche pour administratif	
68	1 " en drap d'os	
69	14 couvertures d'autel	14
70	4 touches pour acolytes	15
71	58 touches pour garnitures d'autel	
article V. Livres liturgiques et registres.		
72	3 miroirs	10
73	2 "	
74	6 livres de chant à 2 parties	
75	2 livres pour mariages (manuels)	
76	3 miroirs noirs	
77	7 livres pour couvois (manuels)	
78	2 livres d'oraisons	
79	2 manuels de baptême	
80	registres de mariages, couvois, baptême et 1 ^{er} communion	
depuis 1877		
article VI. Singe d'église		
81	16 poles	1
82	16 arbes en dentelle	50

Nos D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
83	14 aubes de toile	14
84	60 anneaux	}
85	60 purificatoires	
86	60 lavabos	
87	51 triplets enfants et chœur	20
88	16 triplets de toile	8
89	84 torchons	10
90	12 caporans	2
91	86 triplets fins	50
92	24 nappes d'autel	20
93	8 nappes de communion	8
article VIII. Vêtements des employés.		
94	15 soutanes violettes pour enfants et chœur	}
95	12 canons violets	
96	12 paires de chausses en ray violet	
97	12 soutanes violettes pour enfant et chœur	}
98	6 soutanes noires	
99	1 cotteuse de tulle grande tenue	60
100	1 " " tenue moyenne	40
101	1 " " tenue ordinaire	30
102	1 baudrier noir	2
103	1 hallebarde	2
104	2 cannes	2
105	2 habits de bedeau	20
106	2 verges	1
107	2 chaînes argentées	1
108	1 soutane de sacristain	1
article XIII. Bronzes.		
109	2 candélabres à 8 branches	30
110	4 " " à 7 " "	50
111	4 " " à 5 " "	20
112	2 " " à 3 " "	6
113	3 bûtes cierge	3
114	2 appliques à 6 branches pour exposition de St Sacrament	20
115	2 " " à 3 " "	10

N^{os}
D'ORDRE

DESCRIPTION DES BIENS

ESTIMATION

116	2 grands candélabres à pied, à 19 branches, toile en chêne	80
117	6 lanternes pour accompagner le S ^t Sacrament	6
118	1 chandelier pourierge parcal	15
119	4 flambeaux pour acolytes, dont 2 argentés et 2 dorés.	8
120	18 chandeliers argentés pour couvois	40
121	5 herse pour cierges	5
122	6 chandeliers et une croix (maître autel)	50
123	4 reliquaires	20
124	2 lampes à huile et chastes à 16 bougies	40
125	1 lampe suspension (Chapelle de S. Louis)	2
126	6 chandeliers et 1 croix	20
127	2 girandoles à 6 branches	10
128	6 chandeliers et 1 croix (Chapelle S ^t Louis)	20
129	4 chandeliers et 1 croix cuivre (Chapelle S ^t Mathias)	15
130	4 " et 1 " (" S ^t Albin)	15
131	1 lampe suspension bronze (" S ^t Joseph)	2
132	6 chandeliers et 1 croix cuivre	20
133	2 girandoles à 6 branches	10
134	6 chandeliers et 1 croix bronze (Chapelle S ^t Anne)	20
135	6 " et 1 " (Chapelle de Catechismes)	10
136	3 chandeliers, flambeaux, petits modèles (sacristie)	3
article IX Tableaux		
137	Portrait à l'huile de M ^r Omer 1 ^{er} curé de la paroisse, dans la salle de mariage.	500
138	Peinture à l'huile représentant le S ^{ac} re Coeur, cadre doré orlé (salle de Catechismes)	10
139	Peinture à l'huile représentant une vierge entourée de fleurs (salle de Catechismes)	10
article X Statues		
140	Immaculée Conception en stuc (maître autel)	20
141	S ^{ac} re Coeur, terre cuite peinte	20
142	S ^{ac} re Louis " "	20
143	S ^t François de Sales, stuc	20
144	S ^t Antoine de Padoue, " "	20
145	S ^t Pierre, sur chaire, terre cuite et applications cuivre	50

Nos D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
146	St Joseph, terre cuite	20
147	St Anne, id	20
148	1 auge en métal, à la sainte	1 50
149	1ierge en plâtré, id	1
150	1 vierge en carton pierre, table des catéchismes	1
151	St Joseph, terre cuite, id	20
152	Vierge en carton plâtre pour procession	1
153	2 auge aqueux, carton pierre	2
Article XI. Meubles d'usage déterminé		
pour mariage		
154	1 fauteuil bois noir, garnis velours	10
155	1 id chaise et filats os, garnis velours	20
156	1 id acajou id	10
157	4 chaises chêne et filats os id	16
158	6 pinc. rien bois noir id	20
159	12 pinc. rien acajou id	18
pour couron		
160	1 Graf européenne	3
161	2 devant d'autel	4
162	1 croix en fer	10
163	6 tréteaux	5
164	1 catafalque 6 ^e classe	3
pour chaises		
165	541 chaises (ref et bas coté)	} 500
166	17 pinc. rien id	
167	19 chaises à l'orgue	
168	8 pinc. rien	
pour meubles d'entretien		
169	4 échelles	} 10
170	2 escabeaux	
171	1 escabeau	
172	4 bûtes en bois pour linge	
173	3 allumeurs en bambou	} 1
174	1 éteignoir	

Nos D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
	<u>article XII. Tapis.</u>	
175	1 grand tapis, bleu ciel, brosi en laine	40
176	1 " bleu foncé avec étoiles, brosi en laine	15
177	2 tapis genre savonnais	30
178	1 carquette moquette	5
179	1 " feutre imprimé, chapelle des catholiques	2
180	2 tapis laine lorignon, rouges	2
181	3 carquettes rouges moquette	}
181	2 " bleues "	
182	2 " rouges "	
184	1 tapis cheminé "	15
185	1 tapis de bureau	2
	<u>article XIII. Meubles meublants.</u>	
186	6 confessionnaux bois sculpté	300
187	1 cheminé en bois brun et cuivre	100
188	1 harmonium dans la nef	80
189	1 " chapelle des catholiques	60
190	barrière en chêne entre la nef et les bas côtés.	10
	<u>article XIV. Meubles à usage fixe.</u>	
	<u>au choeur</u>	
191	1 fontaineil bois doré, garni selons rouge	6
192	2 tabourets " "	6
193	1 fontaineil aigle cuivre, "	5
194	2 chaises "	5
195	1 tabouret "	3
196	12 tabourets champignon, chêne sculpté	15
	<u>fontaine baptismal</u>	
197	1 bureau en bois verni noir	3
198	1 chaise garnie mollekinne	2
199	2 chaises ordinaires	2
	<u>au grand orgue</u>	
200	1 banc	}
201	1 chaise garnie mollekinne	
	<u>table des mariages</u>	
202	1 bureau chêne	3

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION	
203	8 chaises	8	
204	1 chaise industrielle	1	
205	4 tables en bois	1	
206	2 porte manteaux	50	
207	1 portois pour pain bénil	50	
208	<u>couloir entre la table des mariages et la sacristie.</u>		
209	4 porte manteaux	50	
209	1 petit meuble en bois blanc	1	
	<u>Sacristie :</u>		
210	1 meuble creux pour ornement	60	
211	1 id pour registres	5	
212	1 table bureau	2	
213	1 guéridon	1	
214	1 horloge rail et bois	3	
215	1 poêle	3	
216	4 chaises	3	
217	2 portois pour chapes	2	
218	1 bénié	50	
219	1 plan de bois	}	
220	1 tableau en fondations		50
221	1 crucifix bois et cuivre		50
222	1 glace	50	
	<u>couloir entre la sacristie et l'église.</u>		
223	1 fontaine bois et faïence	1	
224	1 bénié	50	
	<u>Bureau de M. le Curé</u>		
225	1 bureau armoire	6	
226	1 fauteuil de bureau, armoire, garni industrielle	4	
227	3 chaises armoire garnies velours rouge	6	
228	1 porte manteau	50	
	<u>Bureau des vicaires</u>		
229	1 table bois blanc	1	
230	3 chaises	3	
231	1 juie vier	1	
232	1 tableau XII ^e anses	50	

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION	
233	1 porte manteau	10	
	<u>Chapelle des Catechismes</u>		
234	1 autel en bois noir scellé	1	
235	1 chaise en bois portative avec marchepied	3	
236	1 table en bois	1	
237	1 chaise arajou garnie en velours rouge	2	
238	1 piece de cuir	1	
239	1 horloge cil de boeuf	3	
240	1 poêle catalunnaise genre furrey	20	
241	38 bancs en chêne avec agrandissements	38	
242	4 chaises	}	
243	1 tabouret en paille		3
244	1 placard en bois blanc		1
	<u>au 1^{er} étage, au dessus de la chapelle des Catechismes (1^{re} chambre à gauche)</u>		
245	1 exposition pour le St Sacrement	1	
246	1 chaise	50	
247	12 toiles en bambou	}	
248	2 toiles en fer		1
	<u>chambre du fond</u>		
249	2 candélabres en bronze	1	
250	5 chandeliers	1	
251	1 crucifix	50	
252	1 lit en fer	1	
253	1 bursan arajou	2	
254	1 escabeau	50	
255	1 banc	1	
256	1 cheminée ferronnerie	1	
257	1 peinture des vierges St Pierre	1	
258	1 toilette en fer blanc	1	
	<u>1^{re} chambre à droite</u>		
259	1 armoire en bois blanc avec portes antiques	1	
	<u>2^e chambre à droite</u>		
260	2 armoires en bois blanc avec portes antiques	2	
261	Jardin 15 caisses en laurier	1	

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
262	2 baux	}
263	1 tuyau d'arrosage	
264	1 boîte à ordures	
	<u>serre.</u>	
265	2 clapets en bois	}
266	1 id en fer peint	
267	6 porte bouquets en verre	
268	8 cache pots en faïence	
	<u>Magasin de fond.</u>	
269	1 porte bouquets en bambou	}
270	12 boîtes (10 en bois, 2 en ciment)	
271	1 grille	
	<u>Caves et calorifère.</u>	
272	1 porte bouteilles en fer galvanisé	3
273	210 bouteilles	6
274	1 seau en zinc	10
275	2 trousseaux et crochets pour calorifère	1
	§ 2. Biens immobiliers	
	1 ^o Immeubles par nature	
	I L'église de l'Immaculée Conception comprend la nef principale avec deux bas côtés. De chaque côté on trouve existant deux chapelles, celle du Sacré-Coeur à droite, celle de St Joseph à gauche.	
	Les bas côtés comprennent: à droite, chapelles St Louis, St Albert et St Mathilde, - à gauche chapelle St Anne; au fond, à gauche, sous les fonts baptismaux.	
	Contiguë à l'église et sur la rue du Steudez-vois est située la chapelle des catéchismes, élevée d'un étage, avec jardin.	
	L'ensemble des terrains sur lesquels sont bâtis l'église et la chapelle des catéchismes, ainsi que la portion constituant le jardin, ont été acquis par la Fabrique au moyen des actes suivants passés devant M ^o Hardy-Denaud, notaire à Paris:	
	1 ^{er} acte des 11, 16 et 20 juillet 1878 par M ^o Hardy	

~~1^{er} D^{ns} de Hollande~~
 Marie Alexandrine Adèle Holland-Hosselin, d'un terrain d'une superficie de 1086^m, Rue du Rouey-mur à l'angle de la rue Nulty

Cette vente a été faite moyennant 10000 francs que l'acte indique comme ayant été payés antérieurement
 par vente des 16, 15, 14 juillet 1878 par

1^o Marie Marguerite Alexandrine de Croix Reum de Hervey Liens Olivier Henri Adrien De Caulaincourt, demeurant à Paris, rue Grenelle St Germain n^o 24,

2^o Alexandrine Blanche Charlotte Lucrèce de Croix épouse de Marie Alexandre Armand Comte d'Andigné, demeurant à Paris, rue de la Harpe n^o 3,

d'un terrain, rue du Rouey, vous, non immatriculé à l'époque, d'une superficie de 404^m.

Cette vente a été faite moyennant 15000 francs que l'acte indique comme ayant été payés antérieurement.

La superficie totale est donc de 1086^m + 404^m = 1490 149000

Les deux acquisitions ont été autorisées par décret du Président de la République du 1^{er} juillet 1878

II. La Fabrique possède encore un immeuble à deux étages, Rue Nulty n^o 7, dont l'origine et propriété est ainsi établie :

Le terrain (d'une superficie de 280^m) avait été vendu, suivant acte M^e Ricard, notaire à Paris, des 6 et 7 juillet 1867, par Bourne Henri Joseph, et son épouse Castegnes Anne Henriette, à la Fabrique de l'église St Louis à Paris représentée par l'abbé Denis, moyennant 10000^f.

Cette vente n'ayant pas été acceptée par la Fabrique, le terrain est resté la propriété de l'abbé Denis, qui y a fait élever des constructions (Chapelle Saint-Henri).

suivant acte s. l. p. du 14 janvier 1879, de l'abbé

Denis a rétrocédé ce terrain aux curés successeurs de l'Immaculée Conception, sous la condition de l'affecter aux œuvres paroissiales qu'ils jugeraient préférables, telles que chapelle catholique, réunion de confréries ou autres.

Un décret rendu par le Président de la République le 27 juin 1879 a autorisé le Vicaire et la Succursale de l'Immaculée Conception (M. l'abbé Blinès, à l'époque), tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, à accepter le bénéfice de l'acte du 14 janvier 1879.

Suivant acte M^r Harly Penard du 18 juillet 1879, M. l'abbé Blinès a accepté la rétrocession faite par l'abbé Denis, pour l'usage de la Paroisse.

Évaluation du terrain 28 000

= Sur ce terrain a été élevée une chapelle dite Chapelle de St Henri, et par affecté depuis longtemps; cette chapelle a été convertie en maison d'habitation et est occupée par Des Sœurs de St Vincent de Paul -

Les Sœurs dirigeaient l'école congréganiste située Rue du Neusey, sous n^o 28, laquelle appartient à la messe (voir inventaire de la messe); elles étaient les employées de l'école de la Paroisse et comme telles logées dans l'immeuble de la Rue Nasty n^o 9. L'école congréganiste de la Rue du Neusey, sous ayant été fermée au mois d'octobre dernier, les Sœurs de St Vincent de Paul continuent d'habiter l'immeuble de la Rue Nasty n^o 9.

III. La Fabrique a encore acquis, au Tribunal civil de la Seine le 6 juin 1886, une maison Rue des Pyrénées n^o 48 et Rue de Valenciennes 37, avec terrain (le tout d'une superficie de 426^m 50), moyennant un prix de 12 600^f.

Cet immeuble est loué séparément à la Congrégation Des Sœurs du Divin Rédempteur, ayant son siège à Orival, pour 9 ans du 1^o janvier 1907 moyennant 1000 francs par an.

N^{os}
D'ORDRE

DESCRIPTION DES BIENS

ESTIMATION

Le prix de 12000^f a été versé par M^r l'abbé Olmed, alors curé de la paroisse, avec des fonds de la Fabrique, suivant acte M^r Gatine, notaire à Paris, du 21 Décembre 1886.

Par acte p.p.p. du 12 juillet 1888, enregistré le 19 avril 1890, la mitoyenneté du mur contigu avec le n^o 50 a été achetée d'un 5^e Ostilleul moyennant 10.37.88, prix quittance dans l'acte.

Valeur du terrain

45000

= En cet endroit, M. l'abbé de la Perche proteste contre l'attribution de la propriété de cet immeuble à la fabrique; il expose que celle-ci n'a jamais été autorisée à accepter l'adjudication susénoncée et que, par suite, l'immeuble et la propriété de M. l'abbé Olmed, qui a acquis pour son compte.

Déclarations

concernant l'actif et le passif.

font Valeurs trouvées dans l'annuaire à 3 clefs:

1^o 120^f de rente 3^o n^o 589119 série J^e, ainsi univertuées:
" Paris (la fabrique de l'église paroissiale & l'humanaité
" Conception à) à charge de faire célébrer chaque année
" à perpétuité deux messes par mois pour le repos et
" l'âme de M^{lle} Marie Schmitt. Fondation de l'abbé
" Olmed Bonard. Décret du 12 janvier 1903.

2^o 250^f de rente 3^o n^o 589120 série J^e, ainsi univertuées:
" Paris (la fabrique & l'église paroissiale & l'humanaité
" Conception à) à charge de faire célébrer chaque
" année à perpétuité 30 messes par an pour les âmes
" de purgatoire. Fondation de l'abbé Olmed Bonard. Décret
" du 12 janvier 1903.

font En outre, la Fabrique possède des droits réels dans les biens mobiliers et immobiliers constituant le patrimoine commun de Synodal constitué entre les fabriques paroissiales et Communales protestantes et irrégulières pour l'exploitation du monopole des Enterrements jusqu'en 1901.

Le patrimoine comprend matériel et les immeubles suivants à Paris:

immeuble rue d'Arbeville n^{os} 122, 124, 126, —

N ^{os} D'ORDRE	DESCRIPTION DES BIENS	ESTIMATION
	<p>immuable, rue Lixial, 17, -</p> <p>immuable, passage Des Guinettes 9, -</p> <p>immuable, avenue de la maine 143, -</p>	
	<p>M. l'abbé de la Roche prescrite les statuts dérivés sous les nos 143 (St François de Sales), 144 (St Antoine de Padoue), 149 (St Vierge) -</p> <p>le présent inventaire et le classement qu'il comporte sont établis tous droits et usages de l'Etat et des parties présentes.</p> <p>M. M. de la Roche et Lafay, requis par nous et déclarés qu'à leur connaissance il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés que ceux portés au présent procès-verbal, ont refusé de faire cette déclaration.</p> <p>Les comparants dénommés plus haut ayant refusé de participer à la confection de l'inventaire actuel, les estimations qui y sont portées sont l'œuvre de nous. Inspecteur soussigné seul.</p> <p>En conséquence, nous avons clos le présent inventaire contenant seize feuillets, sans renvoi, deux mots rayés, le vingt quatre février à sept heures et demie du matin, et, après lecture faite, nous l'avons signé seul, les comparants ayant refusé de le recevoir de leur signature.</p>	<p>Droits indéterminés</p>
	<p><i>J. J. J.</i></p>	